

**PROCÈS-VERBAL COMITÉ DIRECTEUR
FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL
Le 26 juin 2025
par téléconférence**

Membres présents (24) : Aurélie BACELON, Jonathan BEHR, Isabel BERTRAND, Marie-Christine BINOT, Christelle BONAVITA, François BONNET, Julie FOUACE, Damien GUIONIE, Baptiste IZOULET, Soazik KLEIN, Ludovic MEILLIER, Pablo OSSANDON, Sylvain PONGE, Fouzia SAIDI, Charlène SALZBORN, Nadège SINOQUET, Didier SEMINET, Marc WILLIAMSON.

Membres excusés : Vincent BIDAUT, Victoria BITEUR, Chiara ENRIONE-THORRAND, Frederic KERBECHÉ, Flavien HASSLAUER, Laetitia ODIN,

Assistent également : Stephen LESFARGUES, Elliot FLEYS, Boris ROTHERMUNDT.

Il est constaté, à 20h05, que, 18 membres étant présents, le Comité directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Didier SEMINET.

I. Ouverture, Actualités

Le Comité directeur accueille Jonathan BEHR, nouveau membre du comité directeur.

II. Ordre du jour

Le Secrétaire général rappelle l'ordre du jour :

- Ouverture, actualités
- Commissions
- DTN
- Vie fédérale
- Divers

Le Comité directeur valide l'ordre du jour à l'unanimité.

III. Commissions

CFJ

Le Comité directeur approuve le procès-verbal n°7 de la CFJ.

CFA

Le Comité directeur approuve le procès-verbal n°1 de la CFA.

Le président de la CFA alerte le Comité directeur de l'usure des arbitres compte tenu de l'ambiance actuelle des matchs et les comportements devant donner suite à des décisions disciplinaires et demande une réunion commune entre la CFA, le représentant des entraîneurs au Comité directeur et les managers des équipes évoluant en championnat national.

La réunion sera proposée à la date du 10 juillet 2025 à 20h en téléconférence.

CFS

Le Comité Directeur approuve les procès-verbaux 13 à 18 de la CFS.

Suivant la recommandation de la CFS, le Comité directeur décide d'attribuer au club de Valenciennes. l'Open de France de Baseball5 2026, qui se tiendra les 30 et 31 janvier 2026.

CFSC

Le président de la Commission fédérale sport et citoyenneté relate les initiatives réalisées sur les terrains de Division 1 baseball le weekend du 21 juin 2025 dans le cadre de la lutte contre la maladie de Charcot en partenariat avec l'association "les Invincibles", qui était enchantée de cette opération commune, ayant donné lieu à de beaux moments de partage, et souhaite la reconduire pour les saisons prochaines.

Le Comité directeur décide de créer un écusson pacifiste, que porteront, au choix individuel des athlètes, les membres des équipes de France sénior pendant les prochaines compétitions internationales.

Comité fédéral d'éthique

Le Comité fédéral d'éthique, conformément aux obligations issues de la loi Sport du 2 mars 2022, ont arrêté la liste suivante des membres des instances dirigeantes fédérales et régionales ainsi que de leurs commissions, qui doivent lui adresser une déclaration des intérêts détenus à la date de leur nomination, au cours des cinq années précédant cette date et, au moyen de déclarations rectificatives, jusqu'à la fin de l'exercice de leur mandat :

- Membres du comité directeur fédéral qui ne sont pas déjà soumis à l'obligation légale de déclaration auprès de la HATVP ;
- Présidents et trésoriers des Ligues régionales ;
- Membres des commissions fédérales prévues par statuts-types dont comité fédéral d'éthique : CSOE, CFM, CFA, CFSHN et CFE.

Le formulaire de déclaration visera uniquement les intérêts détenus pouvant être sources de conflits d'intérêts et contiendra une notice explicative. Il est actuellement en cours de finalisation.

IV. DTN

Organisation de la DTN

Dans une logique de renforcement de la structuration et de la lisibilité de la direction technique nationale, le directeur technique national présente les évolutions à compter du 1er septembre 2025.

Après l'obtention du concours du Professorat de Sport, Chiara Enrione-Thorrand rejoint la DTN au 1er septembre 2025 comme CTN.

Parallèlement, Céline Lassaigne voit ses missions évoluer avec sa nomination au poste de DTN adjointe, chargée du softball français dans sa globalité, tant sur les dimensions haute performance que développement structurant, à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Cette nouvelle organisation vise à renforcer la cohérence et l'efficacité de notre action sur les disciplines olympiques, tout en assurant un meilleur maillage entre les enjeux de performance et les dynamiques de développement dans nos régions.

Projet de Performance Fédéral 2025-2029

Le Comité directeur approuve le Projet de Performance Fédéral (PPF) 2025-2029 présenté par le DTN et le DTN adjoint.

Le PPF fixe les priorités, les moyens et les objectifs pour structurer nos parcours d'excellence et d'accession, soutenir nos talents et renforcer notre présence sur la scène internationale, en cohérence avec les échéances majeures à venir. Il incarne l'ambition collective d'élever le baseball, le softball et le Baseball5 vers le plus haut niveau de performance.

INFBS

- Clinic Softball à Grenoble (INFBS/Grizzlys) :

- les 15 & 16 novembre 2025 le club de Grenoble organise un Clinic Softball
- ouvert aux pratiquants à partir des 15U dernière année et catégories supérieures et à tous les entraîneurs diplômés ou non
- les encadrants sportifs diplômés pourront proroger leur certification d'encadrant sportif -DFA, EF1 BSB5- pour 4 années supplémentaires

- Colloque Baseball à Mulhouse (INFBS/ISG)

- fin novembre ou début décembre 2025 ou début d'année 2026
- avec le Pitching coach des Blue-jays de Toronto, participation de tous les manager de D1, table ronde philosophie de jeu...
- ouvert à tous les entraîneurs diplômés ou non
- les encadrants sportifs diplômés pourront proroger leur certification d'encadrant sportif -DFA, EF1 BSB5- pour 4 années supplémentaires)

- CQP

- mardi 24 juin le jury a validé l'obtention du CQP Technicien Sportif Baseball Softball Baseball5 des 15 stagiaires de la promo #4 (2025).
- les inscriptions de la session #5 sont ouvertes (fin des inscription 5 septembre, début formation 9 octobre, cf. page dédiée <https://ffbs.fr/formation-pro-cqp/>)
- tous les stagiaires louent la qualité de la formation dispensée.

V. Vie Fédérale

PSF

Le Comité directeur rappelle qu'au sujet des clubs de cricket, conformément à la convention établie entre la FFBS et France Cricket, les clubs désirant recevoir une subvention venant du PSF doivent s'affilier à la fédération avant le 30 juin 2025.

Affiliation

Le Comité directeur rejette la demande d'affiliation du Cricket Club Saint-Brice 95, anciennement affilié sous le numéro 095016, les dispositions de ses statuts ne reprenant pas l'ensemble des garanties imposées par l'article R121-3 du code du sport relatif à l'agrément des associations sportives. Une nouvelle demande d'affiliation pourra cependant être présentée par le club après régularisation de ses statuts.

Radiation

Le Comité directeur est informé de la situation des clubs non à jour de leur cotisation fédérale. Le Comité directeur prononce la radiation du club RHINO BASEBALL CLUB ASM - 098005 qui a cessé ses activités (information du 13 mars 2025) et demande à ce qu'une ultime relance soit adressée par la trésorière générale aux autres clubs concernés.

Renouvellement du contrat de délégation

Le Comité directeur prend note des travaux en cours de finalisation pour la demande de renouvellement du contrat de délégation. Ces derniers sont conduits par le DG et le DTN et l'ensemble des pièces attendues seront transmises dans les délais (30 juin) à de la Direction des Sports du Ministère.

Lutte contre les violences sexuelles

Le Comité directeur approuve le plan d'actions fédéral de lutte contre les violences sexuelles dans le sport pour l'olympiade 2025-2028, préalablement présenté au Comité fédéral d'éthique.

France Cricket

Le Président informe le comité directeur de ses échanges avec le président de France Cricket, Prebagarane BALANE, au sujet de l'avenir du cricket et de l'association France Cricket. Après discussion, le Comité directeur décide à l'unanimité de ne pas demander le renouvellement de la délégation pour la discipline du cricket.

Suivi médical des sportifs

En application de l'article L231-2 du code du sport, après avis transmis par la présidente de la commission fédérale médicale, le Comité directeur décide de ne plus subordonner, pour les personnes majeures, la délivrance ou le renouvellement d'une licence à la présentation d'un certificat médical permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée, et de reprendre, en reprenant le mécanisme applicable à la prise de licence des personnes mineures.

Par conséquent, à compter du 1er novembre 2025 pour les personnes majeures, l'obtention ou le renouvellement d'une licence sera subordonné à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur, réalisé par la personne concernée. Le questionnaire de santé ne devra pas être remis lors de la demande d'obtention ou de renouvellement de la licence ; le majeur devra toutefois attester, sur le formulaire spécifique prévu à cet effet, avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire de santé. Il fournira cette attestation à la structure affiliée dont le majeur est/veut devenir membre licencié qui en justifiera auprès de la Fédération. A défaut d'avoir fourni l'attestation relative au questionnaire de santé ou dans l'hypothèse où ils ont répondu positivement à une des rubriques ; le majeur sera tenu de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois. À défaut, la licence sollicitée ne sera pas délivrée.

Le Comité directeur demande à la commission fédérale juridique et réglementation de modifier les règlements fédéraux en ce sens, en reprenant les recommandations de la commission fédérale médicale

quant à la nature, la périodicité et le contenu des examens médicaux liés à l'obtention du certificat médical, en fonction des types de participants et de pratique, et de les présenter pour validation lors de la prochaine consultation du Comité directeur.

Tous les sujets ayant été abordés et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h30.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire général.

Didier SEMINET
Président

Damien GUIONIE
Secrétaire général